

N° 727
26 JANVIER
2013

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO ATTRACTIVITÉ



L'avenir impose de recruter des enseignants en nombre important alors que le second degré traverse une crise de recrutement sans précédent et que tous les signaux sont au rouge. L'urgence est là, et pourtant on cherche vainement les mesures d'ampleur et de rupture qui pourraient renverser réellement et durablement la tendance : prérecrutements au-delà des mesures sociales en faveur des étudiants ou d'aides pour préparer les concours, formation initiale à la hauteur des enjeux... Alors pourquoi le discours gouvernemental ignore-t-il un mot pourtant bien simple et porteur : revalorisation ? Il est onéreux, sans doute, mais pour attirer... il faut être attractif.

Revalorisation des salaires, sans mettre en concurrence les personnels, sans jouer le jeu mortifère

du « moi d'abord et les autres peuvent bien encore attendre », sans attiser les rancœurs nées des politiques budgétaires menées depuis plus de 20 ans. Les personnels du second degré n'ont connu aucune amélioration de leur salaire depuis 1989... cela en fait-il des nantis qui devraient payer pour les autres ? Revalorisation des conditions d'emploi et de travail que le SNES n'a jamais cessé de porter.

Ces revendications sont au cœur de la journée de grève et d'action du 31 janvier pour la défense et la promotion du service public... Transformons ensemble, cette journée en une date qui impose les politiques publiques dont notre pays a besoin.

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

JOURNÉE D'ACTION GREVE POUR IMPOSER L'AMBITION

Le 31 janvier, journée de grève dans la Fonction publique, sera un rendez-vous social majeur si nous savons l'investir massivement. Dans une période où le gouvernement français, après quelques premières mesures de bon augure, semble avoir fait le choix de l'austérité – alors même que des voix de quelque importance, Joseph Stiglitz par exemple, en dénoncent les effets – la mobilisation des salariés doit être amplifiée.

Les discours bienveillants du gouvernement sur le rôle des fonctionnaires, la priorité affichée à l'Éducation laissent, dubitatifs quand on regarde le budget de l'État, amputé de 10 milliards supplémentaires destinés à financer le crédit d'impôt accordé aux entreprises. Le maintien de la journée de carence introduite par le précédent gouvernement pèse lourdement sur la feuille de paie des enseignants ; maintien des réformes contestées et l'insuffisance des dotations accordées aux établissements ne changent pas véritablement la donne en matière de conditions de travail.

Profitant même de l'absence de recommandations fermes du MEN, des recteurs n'hésitent pas à appliquer les mêmes leviers que précédemment, en cherchant à gagner des heures interprétant de la pire façon les décrets sur les obligations de service en lycée comme dans le post-bac.

La pénurie d'enseignants organisée sous la mandature Sarkozy n'a pas été traitée suffisamment au fond par le ministre de l'Éducation ; *Suite page 2* ▶▶▶



© Claude Szmulevitz

ACTION 2

• DE L'AMBITION
POUR L'ÉDUCATION

ACTUALITÉ 3

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL
• 27 JANVIER POUR L'ÉGALITÉ

ENJEUX 4-5

• RENTRÉE 2013 SOUS TENSION
• ÉDUCATION PRIORITAIRE
• RÉFÉRENTIELS
DE COMPÉTENCES
• RETRAITES
• CPGE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

• CONCOURS RÉSERVÉS
• BTS

SUR LE TERRAIN 8

• RETRAITÉS

Pour l'emploi, les salaires et de meilleures conditions de travail, contre la journée de carence

snes
fsu Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

**GRÈVE fonction publique
le jeudi 31 janvier**

À l'appel de : FSU, CGT, Solidaires

U.
F.S.U.



►► Suite de la page 1

JOURNÉE D'ACTION GRÈVE POUR IMPOSER L'AMBITION

la crise de recrutement perdure et les premiers résultats d'admissibilité aux concours en témoignent ; certaines disciplines n'ont déjà pas assez de candidats pour pourvoir tous les postes.

Qu'attend donc le gouvernement pour rendre nos métiers attractifs ? Mettre fin à des modes de gestion autoritaires, améliorer les conditions de travail, reconnaître l'expertise des personnels de l'Éducation nationale et leur donner la possibilité de s'exprimer sur leurs métiers, c'est une urgence.

Urgence aussi de revaloriser les enseignants en utilisant tous les leviers possibles, du point d'indice à la reconstruction des carrières ; les professeurs du Second degré n'ont bénéficié depuis pratiquement 25 ans d'aucune avancée, que ce soit en terme de rémunérations ou de temps de travail. Si le ministre

veut donner de la crédibilité à sa campagne de recrutement et assurer aux générations futures les personnels qualifiés dont elles ont besoin, il doit ouvrir ce chantier.

La présentation de la loi au Conseil des ministres du 23 janvier n'a pas apporté de perspectives pas plus que les propos du ministre. Le SNES, dans son plan d'action, appelle les collègues à interpeller les parlementaires avant le débat sur la loi, diversifier les actions, mener campagne sur l'investissement éducatif et le devenir de nos métiers, et notamment celui de conseiller d'orientation psychologue. L'ensemble de ces questions sera au cœur de la journée du 31 janvier ; elles doivent rencontrer l'écho le plus large.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

ACTION DU 31 JANVIER

Pour l'abandon

Contrairement aux salariés du privé, les fonctionnaires malades y sont toujours de leur poche avec la journée de carence instituée par le précédent gouvernement. La mesure, qui n'engendre aucune économie pour le régime général de la Sécurité sociale, est profondément injuste et contre-productive. Le gouvernement doit l'abroger.

Journée de carence

Point d'indice

Obtenir le dégel

Commun à 5 millions d'agents publics, le point d'indice est au cœur de nos salaires. Gelé depuis juillet 2010, il a perdu 11 % de sa valeur du fait de l'inflation depuis 2000. Outil essentiel de solidarité, il doit être immédiatement revalorisé, avec une programmation du rattrapage.

Aménagement immédiat de la réforme

Cadrer nationalement les heures en groupe, rattacher l'accompagnement personnalisé aux disciplines, alléger les programmes qui le nécessitent (en particulier en SES et HG), réviser les épreuves du baccalauréat (en particulier en LV et STI), mettre les moyens sur le financement des DHG et non le tutorat ou les stages, financer les options. Des négociations doivent être engagées pour une autre réforme

Lycée

Programmer une revalorisation

Rémunérations

La rémunération des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation s'est dégradée, même au regard du reste de la fonction publique. C'est aussi le cas des conditions de travail et d'emploi. La grave crise de recrutement qui touche le second degré trouve l'essentiel de son origine dans ce constat. La dégradation est telle que chacun sait bien que tout n'est pas possible tout de suite. Il faut aujourd'hui inverser la vapeur et mettre en place une programmation pluriannuelle pour la revalorisation de nos métiers.

Améliorations urgentes

Classes surchargées, augmentation du nombre de classes à charge, réunions chronophages, postes à cheval sur plusieurs établissements, décrets de 1950 non respectés, tout le monde convient que nos conditions de travail se sont nettement dégradées. Il est urgent que le ministre agisse !

Conditions de travail

Des mesures urgentes

Collège

Le collège a payé le prix fort des suppressions de postes. Les conditions d'enseignement, déjà difficiles, se sont fortement dégradées. Assurer la réussite de tous exige des effectifs qui n'excèdent pas 25 élèves (20 en éducation prioritaire), des dédoublements, la mise en place de groupes de besoin, du temps pour se concerter et travailler en équipe, et une vie scolaire étoffée.

Fin de carrière pour tous

Barèmes académiques survalorisant les avis des chefs d'établissement et IPR, renforçant les inégalités de notation dues aux retards d'inspection, clauses excluant définitivement certains personnels, la hors-classe doit redevenir une fin de carrière accessible à tous afin que chacun parte à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe de son corps.

Hors-classe

Métier

L'enseignant, concepteur de son activité

Revaloriser les métiers de l'éducation, c'est aussi redonner aux enseignants leur place de concepteurs de leur activité. Cela exige une véritable concertation sur les programmes et les épreuves d'examen, la reconnaissance de la liberté pédagogique, de la capacité du milieu à penser les méthodes à mettre en œuvre pour faire progresser les élèves.



RENDEZ-VOUS DES MANIFESTATIONS... PARIS-PROVINCE RENDEZ-VOUS...

AIX-MARSEILLE – Marseille, 10 heures : Vieux-Port ; Avignon, 10 h 30 : cours Jean-Jaurès (Gare centre) ; Privas, 10 heures : devant la préfecture

AMIENS – Amiens, 14 h 30 : devant la Maison de la Culture ; Laon, 14 heures : devant la préfecture ; Beauvais, 14 heures : devant la préfecture

BESANÇON – Besançon, 14 heures : place de la Révolution ; Haute-Saône - Vesoul, 10 heures : préfecture ; Territoire de Belfort, 10 heures : Belfort, rassemblement et manifestation devant l'hôpital, rue de Mulhouse ; Lons-Le-Saulnier, 14 heures : manifestation place de la Liberté puis AG à 16 heures (lieu à préciser)

BORDEAUX – Agen, 14 h 30 : rassemblement place de la Préfecture ; Bayonne, 10 heures : rassemblement place Sainte-Ursule ; Bordeaux, 11 h 30 : rassemblement place de la République ; Mont-de-Marsan, 10 heures : rassemblement place Caserne-Bosquet ; Périgueux, 16 heures, rassemblement à la préfecture ; Pau, 10 heures : rassemblement place de Verdun

CAEN – Caen, 11 heures : rassemblement à la préfecture de Caen ; Alençon, 11 heures : rassemblement devant la cité administrative ; Saint-Lô, 10 h 30 : rendez-vous place de la Mairie ; Cherbourg, 10 h 30 : rendez-vous place de la Mairie

CLERMONT-FERRAND – Clermont-Ferrand, 10 heures : place Delille ; Aurillac, 10 heures : place des Carmes ; Le Puy-en-Velay, 10 h 30 : place Cadelade

CRÉTEIL – Paris, Créteil, Versailles, 14 heures : départ de Port-Royal

DIJON – Nevers, 16 h 30 : devant la préfecture ; Dijon, 14 h 30 : place de la Libération ; Mâcon, 15 h 30 : rue du Parc à Chalon, Maison des syndicats

GRENOBLE – Chambéry, 10 h 30 : 77, rue Ambroise-Croizat, Maison des syndicats ; Grenoble, 14 heures : départ du CHU, Pont de l'Île Verte ; Annecy, 14 heures : départ préfecture

LILLE – Lille, 14 h 30 : manifestation régionale, départ et rendez-vous Porte de Paris

LIMOGES – Limoges, 10 heures : devant la préfecture ; Guéret, 14 h 30 : rassemblement des personnels Éducation nationale devant l'IA, place Varillas, puis rassemblement à 15 h 30 devant la préfecture ; Tulle, 10 h 30 : place de la Cité administrative

LYON – Lyon, 11 heures : place des Terreaux, puis à 15 heures rassemblement CO-Psy devant l'Hôtel de Région ; Saint-Étienne, 10 h 30 : Bourse du travail ; Roanne, 10 h 45 : Pont de la Loire ; Bourg-en-Bresse, 14 h 30 : Champ de Foire

« Malheur à nous, si nous n'avons pas la force d'être tout à fait libres, une demi-liberté nous ramène nécessairement au despotisme » ROBESPIERRE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL BESOIN D'ALTERNATIVES CREDIBLES

Alors que la situation économique va en se dégradant, le gouvernement s'obstine dans sa politique de désengagement public et d'austérité budgétaire.

La situation économique continue de se dégrader en France, tout particulièrement dans le domaine de l'emploi alors que les plans sociaux se succèdent. Une note de conjoncture de l'Insee de décembre a confirmé que notre économie était toujours au bord de la récession fin 2012 : forte chute du pouvoir d'achat, atonie de la consommation, recul de l'investissement, taux de chômage de 10,5 %... Seul point positif : les exportations progresseraient plus vite que la croissance, du fait notamment de la reprise de la demande extérieure.

UN HORIZON ÉCONOMIQUE INQUIÉTANT

La note de l'Insee ne prévoit aucune évolution positive d'ici la mi-2013 : une croissance encore quasi nulle (0,1 %) et un taux de chômage atteignant même 10,9 % (plus de 3 points de plus qu'avant la crise). Pour créer de l'emploi, il faudrait une croissance annuelle d'au moins 1 % (et même 1,5 % pour commencer à résorber le chômage).

Bien que ses prévisions (0,8 %) en matière de croissance pour 2013 soient contredites par tous les experts, le gouvernement ne renonce toujours pas à son objectif de réduction des déficits publics à 3 % du PIB. Il n'annonce aucune inflexion de sa politique économique et sociale – alors que de plus en plus d'économistes alertent sur l'effet des politiques d'austérité qui enfoncent dans la crise plusieurs pays européens⁽¹⁾ – et privilégie toujours la voie du désengagement public. Et après le fiasco de la taxation à 75 %, il n'envisage pas d'engager une véritable réforme fiscale.

Si l'emploi reste sa priorité affichée, le gouvernement ne mise à court terme que sur le traitement social du chômage (avec 390 000 contrats aidés, 100 000 emplois d'avenir et 134 000 contrats de génération dès 2013). Pour le moyen terme, il compte sur les hypothétiques retombées du CICE⁽²⁾ de 20 milliards d'euros (sans contrepartie de la part des entreprises) et, pour le long terme, sur les effets de la négociation sur l'organisation du marché du travail.

UN ACCORD TOUT SAUF « HISTORIQUE »

Un « accord » aurait été trouvé à l'issue de l'ultime séance de négociation du 11 janvier, au terme de trois mois et demi de discussions difficiles entre un Medef intransigent et des organisations syndicales très divisées. Loin d'être l'accord « historique » que souhaitait le président Hollande, le texte ne sera finalement signé que par trois organisations syndicales sur cinq (CFDT, CFTC et CGC), les deux centrales les plus représentatives sur trois (CGT et FO) refusant de parapher un texte qui modifie en profondeur des pans entiers du code du travail en réduisant les garanties collectives et accentuant la précarité. Nous y reviendrons dans une prochaine US.

■ Monique Daune

(1) Le FMI a lui-même reconnu qu'il avait fait une erreur en exigeant des politiques d'austérité trop drastiques et trop rapides : comme il s'est trompé d'un coefficient 3 sur les répercussions des réductions de dépenses, l'impact sur la croissance est plus important que prévu et la récession plus profonde.
(2) Crédit d'impôt compétitivité et emploi.

SUICIDES D'ENSEIGNANTS FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE

Malgré la diversité des causes de suicides, on sait que les conditions de travail jouent un rôle important. L'Éducation nationale est tout particulièrement exposée.

Si le suicide relève souvent de plusieurs facteurs et a des causes complexes, il y a lieu de s'inquiéter du nombre de collègues qui mettent fin à leurs jours dans l'Éducation nationale. Ainsi pendant l'année scolaire 2011/2012, onze suicides et quatre tentatives ont été portés à la connaissance du ministère. Au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2012/2013, sept suicides et quatre tentatives ont déjà été recensés, auxquels s'ajoutent hélas un suicide dans l'académie de Lille et un suicide dans l'académie d'Amiens intervenus après ce bilan donné en CHSCT ministériel à la mi-décembre. Ces chiffres communiqués au MEN sont bien inférieurs au nombre réel de suicides. De plus, il reste difficile de faire reconnaître la responsabilité du travail dans les suicides même lorsque ceux-ci sont intervenus dans l'établissement.

De manière générale, l'administration est réticente à l'admettre. Les familles dans la douleur

ne font pas non plus forcément le lien. C'est pourquoi, dès qu'ils en ont connaissance, les collègues doivent alerter immédiatement un représentant du SNES-FSU⁽¹⁾, pour que le CHSCT soit réuni en urgence et puisse procéder à une enquête.

Plus largement, le travail doit être interrogé lorsqu'il est cause de souffrance et de mal-être. C'est le cas dans nos métiers comme dans d'autres. Lorsque les situations de travail vous semblent devenir des risques pour la santé, il faut agir préventivement, alerter les représentants SNES et FSU au CHSCT départemental ou académique, demander une visite de l'établissement, pour que la parole des personnels puisse être entendue et que des mesures soient prises.

■ Elizabeth Labaye

(1) La liste des membres doit être affichée dans l'établissement – le demander si ce n'est pas le cas – et elle est en principe visible sur le site académique.

MANIFESTATION DU 27 JANVIER ÉGALITÉ POUR TOUS ET TOUTES

Face à la mobilisation de la droite et des églises contre le droit au mariage pour tous, les forces progressistes manifesteront pour soutenir le projet de gouvernement le 27 janvier.

Nous avons vu le 13 janvier la droite, l'extrême droite et les églises (dont l'enseignement catholique, qui, pour l'occasion, est sorti de son devoir de neutralité) descendre dans la rue, unis dans une seule obsession : s'opposer de toute force à l'égalité des droits, s'opposer aux droits des couples homosexuels.

Le camp du soutien au projet de loi ouvrant la perspective du mariage aux couples de même sexe s'est organisé. Dans un premier temps, à la mi-décembre, une première série de manifestations pour « Pour l'égalité maintenant, contre les discriminations tout le temps » aussi bien en régions qu'à Paris, avait été une réussite. Autour du 19 janvier, une deuxième étape a permis l'extension de la mobilisation. Ce sont plus de 25 manifestations en régions qui ont ainsi été organisées, entraînant de plus en plus de partisans du « Pour ». Ils ont affirmé le droit à l'égalité pour tous les couples et toutes les familles. Parce qu'il n'y a pas « une » façon univoque d'être une



famille, ils ont affirmé le droit de tous les enfants d'être protégés, opposant à « une » famille unique, la réalité de la société française. Une nouvelle étape de la mobilisation, en soutien à « l'Égalité pour tous », a lieu dimanche 27 janvier avec une manifestation nationale à Paris. Cela sera aussi un moment de la lutte pour la laïcité et contre l'homophobie. Cette manifestation partira de la place Denfert-Rochereau vers 14 heures en direction de la place de la Bastille.

Le SNES avec la FSU prendra toute sa place dans cette manifestation. Il s'agit non seulement de soutenir le projet de mariage et d'adoption pour les couples de même sexe, mais aussi ouvrir la procréation médicalement assistée aux couples de femmes, ainsi que le candidat Hollande s'y était engagé.

Le cortège de la FSU se rassemblera à l'angle du boulevard Saint-Jacques et de la rue du Faubourg-Saint-Jacques à partir de 13 h 30.

■ François Sauterey

SANS-PAPIERS PAS DE CHANGEMENT DE CAP

Malgré les attentes envers la nouvelle majorité, l'augmentation des expulsions de sans-papiers en 2012 démontre qu'il n'y a pas de vrai changement de cap.

Le ministère de l'Intérieur a publié son palmarès 2012 : 36 822 personnes, hommes, femmes, enfants expulsés contre 32 912 en 2011 (+ 11,9 %).

On ne peut que ressentir de l'horreur à l'énoncé de tels chiffres, face à des dizaines de milliers d'existences brisées, des gens chassés, humiliés, spoliés, des familles écartelées entre les continents. C'est la politique du chiffre, initiée par Sarkozy, qui est responsable de ce résultat.

Hélas, Manuel Valls poursuit cette politique d'expulsions. Alors que la garde à vue des étrangers sans papiers a été déclarée illégale, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a fait voter par les assemblées la retenue de 16 heures permettant de gérer avec efficacité les expulsions. Ce n'est pas ce que nous attendions de ce gouvernement. Les expulsions continuent... Pire, leur nombre augmente en ce début d'année. Nous ne pouvons pas continuer dans cette voie. Nous ne pouvons pas laisser des personnes, désespérées, n'avoir comme seule solution que de mettre leur vie en danger, comme les travailleurs sans papiers de Lille qui ont dû faire



plus de 70 jours de grève de la faim, pour avoir enfin la certitude que leurs dossiers seraient étudiés avec « bienveillance et humanité ».

Au-delà du drame humain que représentent ces expulsions, la désignation de ces travailleurs sans papiers comme « coupables » de tous les maux fait le lit des idées du Front National. Pour notre part, au contraire, nous continuerons d'être aux côtés des sans-papiers, de les accompagner, de les protéger, de les parrainer pour faire reculer durablement ces idées.

■ François Sauterey

VOUS DES MANIFESTATIONS... PROVINCE-PARIS RENDEZ-VOUS DES M

MONTPELLIER – Béziers, 11 h 30 : rassemblement à la sous-préfecture ; **Perpignan**, 10 h 30 : place de Catalogne ; **Montpellier**, 15 heures : manifestation départementale, Peyrou

NANTES – Angers, 11 heures : rassemblement devant la préfecture ; **Nantes**, 10 h 30 : rendez-vous devant le CHU ; **Le Mans**, 10 heures : rassemblement devant la préfecture ; **St-Nazaire**, 10 h 30 : rendez-vous devant la Fontaine République (près Paquebot)

NICE – Toulon, 10 h 30 : rassemblement place de la Liberté

ORLÉANS-TOURS – Tours, 14 h 30 : devant l'IA ; **Chartres**, 10 h 30 : place des Halles ; **Bourges**, 10 h 30 : place Séraucourt ; **Châteauroux**, 10 h 30 : place de la République ; **Blois**, 15 heures : devant la préfecture

PARIS – Paris, Créteil, Versailles, rendez-vous à 14 heures à Port-Royal. Pour les CO-Psy, rendez-vous dans le cortège entre les délégations de Créteil et Paris

POITIERS – Niort, 11 h 30 : devant la mairie ; **Angoulême**, 10 h 30 : à la gare ; **La Rochelle**, 9 heures : AG Salle A. Barbot ; 10 h 30 : manifestation, place de Verdun ; **Saintes**, 9 heures : AG Maison des syndicats ; 10 h 30 : manifestation, Palais de justice ; **Poitiers**, 10 h 30 : à la Madeleine en direction de la préfecture

REIMS – Reims, 10 heures : manifestation devant la Maison des syndicats ; **Châlons-en-Champagne**, 10 heures : devant la Maison des syndicats ; **Chaumont**, 14 h 30 : rassemblement devant la préfecture suivi d'une manifestation et demande d'audience ; **Troyes**, 15 heures : rendez-vous devant la préfecture

RENNES – Vannes, 14 heures : préfecture ; **Lorient**, 10 h 30 : sous-préfecture ; **Quimper**, **Saint-Brieuc**, 10 h 30 : préfecture ; **Rennes**, 11 heures : place de la Mairie

ROUEN – Rouen, 10 heures, départ de l'IA ; **Le Havre**, 10 h 30 : départ Franklin ; **Évreux**, 14 heures : départ de la préfecture

STRASBOURG – Mulhouse, 10 heures : rassemblement place de la Bourse ; **Strasbourg**, 11 heures : rassemblement place Broglie

TOULOUSE – Cahors, 10 h 30 : rassemblement place Chapou, prise de parole unitaire, motion remise au préfet ; **Toulouse**, 11 heures : manifestation place du Capitole ; **Rodez**, 13 h 30 : AG Salle Montaigne, parking Foch et, à 15 heures, manifestation place de la Préfecture ; **Montauban**, 14 heures : rassemblement devant l'IA de Montauban

VERSAILLES – Paris, Créteil, Versailles, 14 heures : départ de Port-Royal

« L'histoire de l'humanité est un mouvement constant du règne de la nécessité vers le règne de la liberté » MAO TSÉ-TOUNG

RENTREE 2013

PRÉPARATION SOUS TENSION

La préparation de rentrée 2013 entre dans sa phase active dans les académies alors que la répartition des emplois est connue depuis sa présentation au Comité technique ministériel du jeudi 20 décembre dernier.



© Clément Martin

Les 4 000 créations d'emplois au budget 2013 inversent la vapeur après la saignée subie par le second degré public de 2007 à 2012, soit 34 000 suppressions d'emplois. C'est la première étape de l'engagement à créer 60 000 emplois pour l'Éducation nationale sur le quinquennat. Mais, notamment au regard des augmentations d'effectifs, l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels n'est pas au rendez-vous.

On connaît les conséquences des suppressions opérées pendant cinq ans, faites en ignorant sciemment la hausse des effectifs en collège dès 2009, puis dans l'ensemble du second degré depuis 2010. On a transformé massivement des emplois en heures supplémentaires, on a supprimé des moyens de remplacement, on a fait des réformes du lycée professionnel et du lycée général et technologique un outil au service des économies de moyens, on a utilisé à plein les stagiaires comme moyens d'enseignement...

Dans la grande majorité des académies, les premières traductions concrètes des dotations attribuées pour la rentrée 2013 montrent que les situations peuvent se dégrader encore du fait notamment de la nouvelle hausse des effectifs d'élèves. Par ailleurs cette rentrée qui se prépare se fait dans la poursuite des réformes du lycée général et technologique, avec le maintien des dispositifs ÉCLAIR, dont la remise à plat est

reportée à plus tard, et en l'absence de remise en cause de la réforme du bac professionnel...

DES DIFFICULTÉS MAINTENUES

Les établissements qui ont déjà connaissance du projet de dotation horaire font le constat que, en l'état, les effectifs par classe pourraient être à nouveau à la hausse y compris dans certains collèges ÉCLAIR où la moyenne est prévue à 27 élèves par classe...

Nombre de difficultés rencontrées à la rentrée 2012 se retrouveront à la rentrée 2013 : heures supplémentaires imposées, remplacements mal ou non assurés, classes chargées, risques de remise en cause des décharges statutaires, désorganisation pédagogique en lien avec les réformes du lycée, encadrement de la vie scolaire insuffisant...

De plus, si pour couvrir les emplois laissés vacants par les départs à la retraite et les emplois nouveaux 17 000 recrutements sont programmés en 2013 pour le second degré, les plus grandes incertitudes existent sur le nombre de candidats qui seront effectivement recrutés et en poste en septembre en raison de la crise de recrutement sans précédent qui frappe le second degré.

La mobilisation syndicale est indispensable pour faire reconnaître les besoins dans notre secteur.

■ Fabienne Bellin

POLITIQUE DE LA VILLE

À BAS LE ZONAGE ! ET APRÈS ?

La concertation sur la réforme de la Politique de la Ville s'achèvera le 31 janvier, avant le Comité Interministériel des Villes (CIV) et la rédaction d'un projet de loi. La nouvelle géographie prioritaire de la Ville aura des effets majeurs sur l'éducation prioritaire. La volonté de réduire et superposer les deux cartes est toujours forte.

Dans le cadre de la concertation ouverte par le ministre délégué à la Politique de la ville, les notions de *zonage* et de *label* semblent être appelées à s'effacer, au profit d'une logique de « contrats uniques globaux », avec trois « boîtes » enchâssées aux niveaux :

- intercommunale, support du contrat passé avec l'État ;
 - communale, niveau de la maîtrise d'œuvre ;
 - des territoires-cibles, seuls à bénéficier de moyens spécifiques de la politique de la ville.
- Des conventions devraient être signées entre les ministères concernés. Pour l'Éducation nationale, elle concernerait notamment des objectifs sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Les discussions se heurtent désormais à la réalité de la mise en œuvre et l'IRDSU⁽¹⁾, par exemple, demande qu'elles se poursuivent au-delà du 31 janvier. Il s'agirait de concentrer les moyens en réduisant très fortement le nombre des territoires ciblés. La question de la pé-

quation intercommunale fait grincer les communes les plus favorisées.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

La superposition de la carte de l'éducation prioritaire avec celle de la politique de la ville est loin d'être évidente. Qu'advient-il en effet des élèves issus des territoires-cibles mais qui fréquentent d'autres établissements ? À l'inverse, quid des établissements en grande difficulté situés hors des territoires-cibles ? La problématique des territoires ruraux et néanmoins en difficulté reste, elle aussi, entière. Loin d'être réglées, ces questions continuent de tirailler les acteurs de la concertation sur la politique de la ville, dans un contexte budgétaire contraint et une situation sociale et économique tendue.

■ Vincent Bellegueulle, Bruno Mer

(1) Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain.

ÉDUCATION PRIORITAIRE AUDIENCE À LA DGESCO

Le SNES a été reçu à sa demande mi-janvier par la Direction générale de l'enseignement scolaire au sujet de l'éducation prioritaire.

Il s'agissait de faire le point sur la réforme annoncée et d'alerter sur la situation dans les ÉCLAIR, dont la logique est contestée très largement mais qui ont été maintenus à la rentrée 2012.

Le rapport de la concertation avait qualifié de stigmatisants les labels et proposé leur disparition ; le SNES a montré que rien ne l'attestait. L'administration semble aujourd'hui plus prudente et s'interroge sur une éventuelle délabellisation. Le ministère considère par ailleurs que si les futures cartes prioritaires de la Ville et de l'éducation doivent se rapprocher, elles ne peuvent se superposer complètement (voir ci-dessus), ne serait-ce que parce que les critères ne peuvent être identiques. Pour autant, le ministère n'écarte toujours pas l'idée d'une concentration sur un nombre très limité d'établissements.

POUR UNE CARTE EN DEUX CERCLES

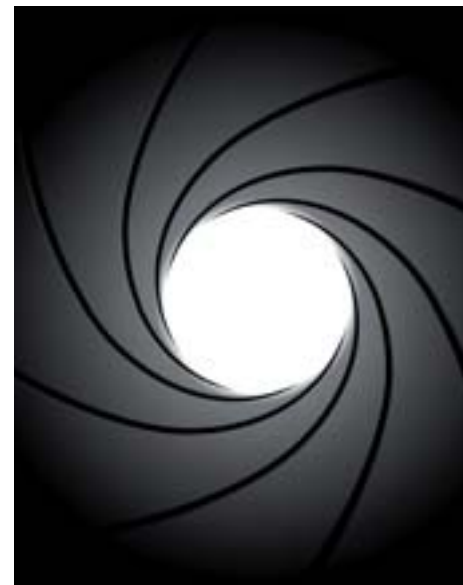
Le SNES a contesté ce qui conduirait à abandonner des centaines d'établissements, rappelé sa proposition d'une carte en deux cercles où l'intensité des mesures spécifiques répondrait à l'intensité des difficultés et demandé que les critères soient discutés. Les mesures spécifiques constituent une autre interrogation du ministère, qui souhaite améliorer les conditions d'enseignement, par exemple en accordant une décharge de service aux personnels, plutôt que des indemnités. « Tout est ouvert », donc, à tel point que la réforme pourrait n'intervenir qu'à la rentrée 2014, voire 2015 !



Pour le SNES, cela rend d'autant plus nécessaires des mesures d'urgence dans les ÉCLAIR dès la rentrée 2013. Si le mouvement spécifique national a été supprimé,

certains rectorats semblent poursuivre dans la voie du recrutement local, ce qui est inacceptable. Le SNES a aussi exigé que les mesures Chatel, qui ont profondément atteint la cohésion des équipes, soient abrogées : le caractère modulable de la prime spécifique ÉCLAIR, les préfets des études, les postes à profil et les lettres de mission.

■ Bruno Mer



© Emmanuelle Follis.com



Erratum

La carte publiée dans L'US n° 726 comportait des erreurs concernant les académies de Guadeloupe,

Guyane, Martinique et Réunion.

Nous rectifions ci-dessous et remercions les lecteurs attentifs d'avoir alerté les fautiveux de leur méprise.

	2013	2007-2013
Martinique	- 49	- 759
Guadeloupe	- 30	- 386
Guyane	115	- 152
Réunion	98	- 269

Enfants roms enfin scolarisés

Après quatre mois de bras de fer avec les associations, la mairie de Ris-Orangis a cédé et a accepté la scolarisation de treize enfants roms. Âgés de 3 à 10 ans, ils vont intégrer une classe avec un enseignant spécialisé. Toutefois, cet enseignement ne se fera pas en établissement scolaire mais dans un gymnase, la mairie prétextant des classes surchargées ! L'Association de soutien en Essonne aux familles roms et roumaines poursuit la mobilisation pour que des conditions d'enseignement dignes soient données aux enfants roms. Car l'éducation est un droit et non un acte de charité !



Solidarité jeunesse

Le SNES et la FSU apportent leur soutien à la 68^e campagne de la Jeunesse Au Plein air, de collecte nationale pour aider les enfants des catégories défavorisées à partir en vacances !

Un site dédié à cette opération est dès aujourd'hui ouvert aux enseignants, aux élèves et aux parents. Ils y retrouveront les fiches pédagogiques permettant d'animer la campagne dans les classes, et les supports de la collecte.

<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr>

« Conservez par la sagesse ce que nous avons acquis par l'enthousiasme » CONDORCET

RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES

CHANGEMENT PAR LA BANDE



Une concertation sur des référentiels de compétences, portant entre autres sur les enseignants (y compris les documentalistes) et les CPE, a été engagée mi-décembre par le ministère. L'objectif est *a priori* que ces textes servent de base à l'évaluation des stagiaires. Ils devraient être finalisés fin janvier.

Ces référentiels regroupent une multitude de compétences qui portent à la fois sur des dimensions globales du métier mais aussi sur des capacités, certaines ne pouvant s'acquiescer que tout au long de la carrière. Afin de préparer les maquettes de master MEEF⁽¹⁾, le ministère veut précipiter la publication des textes qui modifieront en profondeur les modalités de l'évaluation des personnels mais aussi leurs missions.

VITESSE ET PRÉCIPITATION

Les items étant tous sur le même plan, le risque est grand d'aboutir à une évaluation de nos métiers par la sélection de cases à cocher supplantant le regard global qui doit présider à une évaluation.

Une auto-évaluation, dans le cadre d'échanges entre pairs ou d'un entretien professionnel, refait surface alors qu'un tel entretien a été rejeté par les personnels l'année dernière.

Le référentiel enseignant fait apparaître une confusion des missions entre certaines relevant de disciplines et d'autres communes à toutes, mais aussi un glissement de certaines missions des CPE sur les enseignants. Il est essentiellement centré sur l'enseignement en collège et le socle commun.

Avec ce référentiel, les documentalistes deviendraient des chefs de travaux pédagogiques au service des autres personnels de l'établissement, niant en cela leur recrutement par un CAPES.

CPE : INACCEPTABLE

Le suivi des élèves au sein des équipes pédagogiques y trouve sa place. Mais la dénomination « CPE accompagnateur du parcours d'apprentissage » n'est pas convaincante. Deux autres compétences-titres sont inacceptables : « conseiller de l'équipe de direction » et « responsable du service vie scolaire ». Elles entraînent une réorientation du métier que le ministère cherche à imposer contre l'avis des personnels : le rapprochement de l'équipe de direction et le CPE manager de la vie scolaire, ainsi réduite à un service. Le projet de référentiel décentre le métier de la relation éducative et place le CPE dans une équipe de direction élargie, instaurant de fait une hiérarchie intermédiaire à l'image de celle des préfets des études.



Le SNES refuse cette réécriture des missions qui ne dit pas son nom et exige du ministère le retrait de ces projets et leur mise en discussion sur des bases qui n'obèrent pas les éventuelles négociations sur la revalorisation de nos métiers.

■ Xavier Marand, Valérie Héraud

(1) Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Pour plus d'information et des liens utiles : www.snes.edu/Referentiels-de-competences.html

DES ASSISES AU PROJET DE LOI LES CLASSES PRÉPARATOIRES SONT-ELLES MENACÉES ?

Les conclusions des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche conduiront la ministre à présenter un projet de loi en mars. Il mettra l'accent sur l'organisation des universités avec des regroupements d'établissements, une autonomie plus collégiale, des coopérations avec les lycées.

Si le rapport préparatoire à la loi contient une appréciation sans équivoque sur les CPGE : « il ne faut pas casser ce qui marche bien, le système a fait ses preuves, gardons-le... », il préconise le « rattachement progressif des CPGE qui resteront dans les lycées aux universités », afin de renforcer le lien avec la recherche et de permettre des échanges d'enseignants. En outre, il obligerait les élèves de prépas à payer les frais universitaires pour bénéficier des équivalences. Le système lui-même n'est pas remis en cause : qui ne réverait d'élèves motivés, attentifs et contents d'apprendre, de professeurs ayant plaisir à exercer le métier qu'ils ont choisi, de taux de réussite flatteurs ?

La position du SNES est sans équivoque : les classes préparatoires implantées dans les lycées doivent s'y maintenir, tout en diversifiant leur recrutement, afin d'aboutir à une meilleure représentation sociale. Elles doivent s'adapter aux nouvelles générations de lycéens : c'est le sens des importants changements de programmes qui sont en cours. Pour assurer la réussite des étudiants, il est important de développer leurs capacités de travail dans les pre-

mières années, le contact avec la recherche doit donc être envisagé de façon modeste.

RATTACHEMENT OU CONVENTION ?

Depuis longtemps, le SNES préconise des conventions pédagogiques entre lycées et universités permettant la reconnaissance des formations et les réorientations. Cela n'implique ni rattachement, ni soumission d'une CPGE à une université. Cela n'implique nullement qu'une partie des enseignements de CPGE soit obligatoirement dispensée à l'Université, d'autant que les « prépas mixtes » existantes n'ont pas toujours fait preuve de leur pertinence. La ministre Fioraso a indiqué que les acteurs doivent décider localement de ce qu'il est opportun de faire ensemble : il faut s'en tenir là ! À nous de donner corps à des conventions constructives et respectueuses de chacun. Nous suggérerons alors que les étudiants paient des frais réduits, lorsqu'il y a un service rendu (bibliothèque, sport). Le rapprochement CPGE-Université ainsi construit par des conventions locales, le dialogue pourra se poursuivre dans l'intérêt des étudiants.

■ Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu

NOUVEAU RAPPORT DU COR « ÉTAT DES LIEUX » INSUFFISANT

Malgré certains aperçus lucides sur le système français des retraites, le rapport du COR se révèle trop partiel et trop partial.

Le 12^e rapport du Conseil d'orientation des retraites est consacré à un état des lieux du système français. Il reconnaît que « les redistributions implicites (...) jouent (...) dans le sens d'un accroissement des inégalités en défaveur des salariés à carrière courte, donc des assurés à plus bas salaires et des femmes, tout particulièrement ». Le rapport souligne aussi la situation défavorable des fonctionnaires poly-pensionnés.

Par contre, en s'appuyant sur une logique technocratique purement assurantielle, il affirme qu'aucune génération n'est « désavantagée », ce qui surprendra les jeunes générations d'actifs promises à des baisses substantielles de leur taux de remplacement. Ce n'est pas par le déni qu'on rassurera des jeunes saisis par l'angoisse collective (« on n'aura pas de retraites »). L'impact du chômage et de la précarité via la règle des 25 meilleures années dans le privé est souligné mais sans que soit mis en cause l'allongement de la durée de cotisation, ni l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle qui, combinés à la décote, ont des effets dévastateurs dans nos professions. En faisant dépendre de plus en plus la pension de la durée effectivement travaillée, les réformes ignorent l'impact des mutations

sociales (instabilité de l'emploi et carrières courtes et à temps partiel, travail qui devient intenable, instabilité des familles...), le modèle de la « carrière complète » étant bâti sur une fiction réservée à un nombre décroissant de salariés. Ce qui fait dépendre les autres de modalités de « solidarité » fragiles car contestées au nom de l'austérité.

RÉFORMER POUR RÉDUIRE LES DÉFICITS ?

Le rapport envisage une réforme « systémique » avec prudence. Lors de la conférence sociale de juillet dernier, le gouvernement a annoncé qu'un comité d'experts proposerait des pistes de réforme à partir d'un cahier des charges négocié. C'est ensuite qu'aurait lieu la concertation avec les partenaires sociaux. Dans l'immédiat, une nouvelle « réforme » est réclamée par des experts et une certaine presse pour tenir les objectifs de réduction du déficit public imposés par nos engagements européens. La désindexation des pensions, c'est-à-dire leur baisse en termes de pouvoir d'achat, est leur cheval de bataille. Curieusement, cette mesure n'a pas été évaluée ni revendiquée par le COR.

■ Daniel Rallet



Portugal

Les attaques en direction des fonctionnaires, notamment de la profession enseignante, ont atteint des niveaux jamais vus auparavant. La FENPROF appelle à une manifestation à Lisbonne le 26 janvier pour protester contre les mesures

qui sont déjà en vigueur, fermetures et fusion d'écoles, réduction des programmes d'études, augmentation du nombre d'élèves par classe et diminution des salaires et des pensions de retraite. Au-delà des mesures qui ont un impact direct sur l'exercice du métier, le gouvernement envisage une augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur ainsi qu'un renforcement du soutien à l'enseignement privé. Pour Manuela Mendonça, secrétaire internationale de la FENPROF, « les enseignants portugais vont affirmer qu'il y a des limites aux coupes budgétaires dans l'éducation et que l'ignorance coûte bien plus cher ».



Espagne

Avec pour thème général « Investir dans l'éducation, une garantie pour le futur », la FECCOO (qui syndique du primaire à l'enseignement supérieur) a réuni son congrès, auquel le SNES a participé à Madrid les 17, 18 et

19 janvier. Dans un contexte marqué par des coupes budgétaires sans précédent dans l'éducation (7 milliards d'euros) depuis le début de la crise, et des mobilisations syndicales importantes, l'avant-projet de loi sur l'éducation (LOMCE) pose de sérieux problèmes parce qu'il n'a jamais fait l'objet de la moindre concertation. Ce texte promet une éducation au service du système productif, il liquide le rôle de l'éducation en termes d'égalité des chances notamment en supprimant les bourses et prône l'externalisation de l'évaluation des élèves qui servira à juger de la qualité du système éducatif.

Maison de Saint-Just

Elle a été victime d'un grave incendie accidentel le 2 juin 2012 ; les dégâts sont considérables. Études et démarches sont en cours pour la restaurer.

L'Association pour la Sauvegarde de la Maison de Saint-Just s'est mobilisée et fait appel à tous ses adhérents, à ses sympathisants et aux personnalités et associations amies. Les dons peuvent être adressés à : Association pour la Sauvegarde de la Maison de Saint-Just, BP 10013, 75921 Paris Cedex 19.

Préciser au dos du chèque « Incendie du 2 juin 2012 », indiquer également l'adresse précise du donateur afin que le justificatif ouvrant droit à déduction fiscale (66 % du don) soit dûment envoyé.

L'Association remercie par avance tous ceux qui pourront contribuer ainsi à la restauration de la maison de Saint-Just.

« Un mot de trop détruit toujours son intention » ARTHUR SCHOPENHAUER

CONCOURS RÉSERVÉS ENFIN !

Les textes sont enfin parus qui permettent d'organiser la première des quatre sessions de recrutements réservés dans les corps enseignant, d'éducation et d'orientation du second degré. Les inscriptions se font par internet jusqu'au 21 février 2013, à 17 heures⁽¹⁾.

Le droit est ouvert aux contractuels, vacataires, aux contractuels du supérieur, aux formateurs agents de droit public en CFA, MGI ou MIJEN, aux contractuels GRETA qui remplissent, outre les conditions générales pour accéder à un corps de fonctionnaire – comme la condition de nationalité – les conditions exigées (à la date du 21 février 2013, quatre années de service dont deux précédant le 31 mars 2011). Selon la nature du contrat au cours du premier trimestre 2011, des conditions plus restrictives peuvent être opposées (voir le site du SNES).

Le SNES conteste la décision du ministère de ne procéder à la vérification des conditions

d'inscription qu'à l'issue des épreuves, au risque d'écartier des candidats que le jury aurait déclaré reçus.

Il n'est pas possible de s'inscrire pour une même session à plusieurs recrutements réservés.

Le concours réservé comporte deux épreuves. Celle d'*admissibilité* est l'étude, par le jury du dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) établi par le candidat. L'épreuve d'*admission* est fondée sur un entretien avec le jury comportant la présentation par le candidat de son dossier suivie d'un échange (30 mn), puis d'un exposé du candidat suivi d'un entretien, portant sur un point du programme traité dans le dossier. Cette partie de l'épreuve (60 min) comporte un temps de préparation.

L'ouverture de cette voie de titularisation a été obtenue par l'action syndicale puis la négociation. Cependant, elle écarte trop de collègues, comme ceux qui exercent dans le réseau de l'AEFE, ou ceux qui n'étaient pas en contrat au cours du premier trimestre 2011 ou qui exerçaient à temps incomplet (moins de 70 %). Le SNES sera prochainement reçu avec la FSU par la ministre de la Fonction publique. Il fera valoir la nécessité de rouvrir le dossier.

■ Caroline Mordelet

(1) www.education.gouv.fr/siac2

RECONVERSION EN STI CONTESTER LES CHANGEMENTS DE DISCIPLINE

Les changements de discipline imposés aux collègues de STI doivent être massivement refusés. Le SNES invite ces derniers à déposer un recours.

Les arrêtés individuels de reconversion commencent à arriver dans les casiers des profs de STI. Sans surprise tous sont concernés, jusqu'aux chefs de travaux !

Le ministère persiste donc dans une démarche dangereuse pour l'avenir des séries technologiques en effaçant ainsi la spécialité disciplinaire et la qualification des enseignants.

La note remise aux collègues précise les conditions de contestation. Le SNES invite les enseignants à déposer un recours gracieux⁽¹⁾ adressé au recteur.

Ce recours pourrait en particulier préciser que l'enseignant n'est pas demandeur de ce changement de discipline, que les formations organisées par le recteur n'ont pas été suffisamment développées et approfondies pour justifier ce changement de spécialité, que ce changement de discipline risque de compliquer la répartition des services entre les collègues de l'établissement, notamment pour les services en sections de techniciens supérieurs.



© Thierry Neveux

Il est absolument nécessaire que l'ensemble des collègues proteste contre cette reconversion imposée afin de peser sur le ministère et d'obtenir l'abrogation de cette procédure et une remise à plat de l'ensemble de la réforme des séries technologiques.

Le SNES interviendra à tous les niveaux dans ce sens.

■ Thierry Reygades

(1) Modèle de lettre sur le site du SNES

BTS MENACES SUR LES SPÉCIALITÉS

L'intérêt des formations aux BTS, tant pour les élèves que pour les employeurs, est menacé par l'Inspection générale qui cherche de nouveaux gisements d'économies en proposant la fusion de spécialités, comme pour les BTS de la filière Génie mécanique.

L'Inspection générale a avancé le projet d'un BTS Système numérique qui résulterait de la fusion des actuels BTS SE (Système électronique) et IRIS (Informatique et réseaux pour l'industrie et les services). Après d'âpres discussions en CPC⁽¹⁾ de la métallurgie où le SNES, appuyé par le représentant du patronat, a contesté le projet, et après le veto du Conseil supérieur de l'éducation, l'Inspection générale a été chargée de revoir sa copie.

Le projet de fusion de plusieurs BTS de la filière génie mécanique vise les BTS IPM (Industrialisation des Produits Mécaniques), ERO (Étude et Réalisation d'Outils), Fonderie, Forge, Europlastic, sous couvert de mauvaises raisons guidées par l'aveuglement économique fort éloigné du redressement productif qui appellerait bien d'autres initiatives dès maintenant !

S'il est indéniable que ces sections se remplissent difficilement en période de crise de l'industrie, les étudiants issus de ces formations

trouvent rapidement un emploi à des niveaux enviables de rémunérations. On ne peut ignorer une autre difficulté : les bacheliers technologiques de spécialités ayant disparu pour laisser la place aux futurs lauréats du bac STI2D pas même polyvalents mais généralistes, et les bacheliers professionnels dont les effectifs sont également en baisse qui ont bien du mal et rencontrent des difficultés croissantes pour réussir leur scolarité en BTS.

Il est néanmoins urgent de conforter ces précieuses filières de formation supérieure au sein de la voie technologique. À cette fin, le SNES revendique le maintien de la diversification des voies de formation ainsi que le respect des spécialités des STS appuyées sur les champs technologiques diversifiés pour faire face au défi que l'industrie devra relever.

■ Guy Friadt

(1) Commissions paritaires consultatives où sont élaborés les référentiels des diplômes professionnels.

QUESTION-RÉPONSE CONGÉ PATERNITÉ

Enseignante en couple avec une femme, ai-je droit à un congé pour l'enfant à venir de ma compagne ?

Le congé de paternité est devenu avec la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la Sécurité sociale un « congé de paternité et d'accueil de l'enfant ». Cette loi a modifié l'article 34 du statut général des fonctionnaires et le code de la Sécurité sociale, article L. 613-19-2.

Ce congé concerne le père de l'enfant ou, le cas échéant, la personne liée à elle par un pacte

civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle, à l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant. Les couples de même sexe peuvent donc désormais bénéficier de ce congé d'une durée maximale de onze jours calendaires consécutifs ou de dix-huit jours en cas de naissances multiples, et qui doit être pris au plus tard dans les quatre mois qui suivent la naissance. Sa durée n'est pas fractionnable. La demande de congé doit être formulée un mois avant la date de début du congé. Le ou la bénéficiaire du congé peut être fonctionnaire ou agent non titulaire. Le congé est rémunéré à condition pour l'agent contractuel de justifier d'au moins six mois de services sinon l'agent perçoit les indemnités journalières de la Sécurité sociale.

Ce nouveau droit est sans aucun doute une avancée qui, nous l'espérons, précédera celle de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe.

■ Ingrid Darroman, ingrid.darroman@snes.edu



© Daniel Maunoury

Inscriptions concours

Elles sont ouvertes du 15 janvier au 21 février 2013 pour les concours réservés 2013, les concours externes transitoires anticipés de la première session 2014 du CAPES, CAPET, CPE ainsi que les troisièmes concours externes 2014. Les épreuves écrites de l'agrégation interne ont eu lieu du 22 au 25 janvier 2013. Le dossier de Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les CAPES/T, CPE internes 2013 était à envoyer avant le 21 janvier. Nous n'avons actuellement aucune information concernant les dates d'inscriptions aux concours internes 2014. Retrouvez toutes les informations (de l'analyse des rapports des jurys sur dossier RAEP aux conditions d'inscriptions, en passant par les calendriers des épreuves) et nos publications (CAPES/T, CPE, CO-Psy internes, agrégations externes et internes) sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/-Les-concours-.html>

44,8 %

Selon un rapport de la Cour des comptes sur les politiques de l'emploi, la part des chômeurs indemnisés est ainsi passée de 48,5 % en 2009 à 44,8 % en 2011.

Refondation au Conseil des ministres

Vincent Peillon a présenté le projet de loi de refondation de l'École au Conseil des ministres le mercredi 23 janvier. Suite à l'examen préalable par le Conseil d'État du projet présenté au CSE et au CTM, le texte qui sera soumis au débat parlementaire a subi quelques modifications, dont une réorganisation des articles. Un changement important concerne l'article initialement numéroté 23 portant sur l'orientation scolaire qui a été supprimé, rétablissant ainsi de fait l'article L.331-7 issu de la loi de 2005. Le SNES a publié un communiqué téléchargeable sur le site : <http://www.snes.edu/Refondation-de-l-Ecole-entendre-la.html> L'US reviendra dans ses prochains numéros sur l'analyse des modifications apportées au texte initial.

6,5 milliards

C'est le montant des fonds transférés par Bernard Arnault, le PDG de LVMH et la première fortune française, en Belgique. Et pourtant il ne faut pas être taxé d'exilé fiscal.

« Le mal commence avec l'indifférence et la résignation » FRANÇOISE HÉRITIER

LANGUES VIVANTES AU BAC CONTINUER À PESER

Depuis la publication de la note de service fixant les nouvelles modalités d'épreuves en langues vivantes au baccalauréat, le SNES se bat auprès des collègues pour en obtenir des transformations importantes.

Ces modalités sont inacceptables. Les épreuves ne sont plus terminales ni nationales (sauf en L), mettant à mal l'égalité entre les élèves. En outre, elles entraînent une énorme surcharge de travail pour les collègues.

Sous la pression, le ministère a adressé une lettre aux recteurs ouvrant la possibilité d'un report de l'épreuve de Compréhension orale (CO), initialement prévue en février, au troisième trimestre. Cependant de nombreux chefs d'établissements ou des IPR continuent à vouloir imposer aux enseignants de l'organiser avant les prochaines vacances d'hiver. Il est donc important de continuer à agir et le SNES appelle les enseignants de langues vivantes à :

- envoyer une lettre de protestation collective aux IPR, avec copie au recteur ;
- déposer une motion au CA ;
- demander systématiquement le report de l'épreuve de CO au troisième trimestre, comme le permet le texte ministériel du 14/12/12 ;
- exiger des copies anonymées et une banque de sujets nationaux qui respecte les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ;
- permuter les candidats en expression orale ;
- demander un ordre de mission et une rémunération pour toutes les épreuves ;
- alerter les fédérations de parents d'élèves de tous les dysfonctionnements (jusqu'à 3 mois d'écart de passation entre les élèves entraînant des temps de préparation inégaux, sujets non nationaux, pertes d'heures de cours, rupture d'égalité des candidats devant l'examen...).



NE RIEN SE LAISSER IMPOSER

En outre, la préparation des salles et l'organisation matérielle des épreuves incombe aux chefs d'établissement et pas aux collègues. Le SNES est intervenu de nouveau auprès du ministre pour qu'il rappelle aux recteurs et aux chefs d'établissement la possibilité que l'organisation des épreuves ait lieu au troisième trimestre. Il lui a clairement signifié qu'en cas de blocage, il appelait les collègues qui considéreraient que les conditions ne sont pas réunies pour assurer la tenue d'une épreuve de baccalauréat à ne rien se laisser imposer au deuxième trimestre, et qu'il les soutiendrait dans cette démarche.

■ Sandrine Charrier et Marc Rollin

SALON DU LIVRE D'IVRY-SUR-SEINE 2013 « L'ÉNERGIE, QUELLE HISTOIRE ! »



Débats, conférences, animations et présentation d'ouvrages s'enchaîneront sur le Salon du vendredi 8 février après-midi au dimanche 10 février sur le thème « L'Énergie, quelle histoire ! ». Au menu de cette année, un ensemble de réflexions sur les choix de société dans le contexte actuel de mutation énergétique, replacées dans une perspective historique.

Le SNES est un des partenaires du salon. Il y organise plus particulièrement trois rendez-vous : samedi à 11 heures une conférence « Peut-on penser l'énergie sans renoncer à l'idée de matière ? » de G. Cohen-Tannoudji, et deux tables rondes, samedi à 17 heures « Réflexion sur le concept d'énergie dans l'enseignement » présentée par P. Colin et C. Orange, et dimanche 10 h 15 « Nourrir l'humanité à moindre coût » animée par J.-P. Charvet et M. Dufumier.

L'accès au Salon, aux animations, à sa librairie et au village des auteurs est libre. Nous vous y espérons nombreux.

Espace Robespierre, en face de la sortie du Métro Mairie d'Ivry - ligne 7. Programme complet, accès et horaires sur www.ast.sasso.fr ■ Xavier Hill

ORS TECHNIQUE ? POLITIQUE !

Le ministère s'était engagé à faire cesser l'application des majorations de service des dernières années, résultant d'une lecture restrictive des décrets de 50 ayant pour seul objectif de faire travailler plus à moyens constants. Or, il écrit le contraire...

Dans sa réponse à la question écrite d'un député concernant les majorations de service pour heures devant effectif faible, le ministre Vincent Peillon répond au journal officiel du 25/12/2012 :

« Il convient donc de se référer aux seuls termes des articles 4 des décrets de 1950. Le juge administratif considère que, quelle que soit la nature de l'enseignement (classe entière, groupes, travaux dirigés...), seul doit être pris en compte le nombre d'élèves auxquels fait face l'enseignant pour le calcul des 8 heures d'enseignement devant effectif faible. » Le ministre confirme ainsi l'interprétation défavorable que font certains recteurs des textes régissant les ORS⁽¹⁾.

DOUBLE LANGAGE !

Le SNES a protesté auprès du ministère, disant la colère des collègues et son incompréhension devant ce double langage. Selon son cabinet, la réponse écrite officielle de Vincent Peillon ne pouvait que se conformer strictement au droit, mais un courriel aux académies leur demande de se conformer à la lecture traditionnelle des textes en attendant que la situation soit éclaircie et des négociations ouvertes sur « la sécurisation et l'évolution des décrets de 1950 ». Le SNES a insisté sur la nécessité de garder le sens de la circulaire de 1952 ne comptant que les classes,

conformément à l'engagement du ministre, et a obtenu l'envoi aux recteurs d'une lettre de clarification.

En n'accompagnant pas sa réponse juridico-technique d'un commentaire de nature politique, il donne (volontairement ?) l'occasion aux recteurs de l'instrumentaliser...

La lutte collective pour le respect des décrets qui régissent nos conditions d'exercice est fondamentale et il faut refuser toute situation qui ne respecterait pas l'engagement pris par le ministre. N'oubliez pas de

faire remonter auprès de votre section académique tout problème qui persisterait.

■ Valérie Siphimalani
lycees@snes.edu

(1) Obligations réglementaires de service



SÉRIE STMG DES MOYENS POUR UNE IDENTITÉ DE LA RÉUSSITE

Alors que la rentrée 2013 s'annonce très difficile pour les classes de série technologique, il faut se mobiliser pour imposer un changement de cap.

L'expérience de cette année scolaire confirme toutes nos inquiétudes concernant la réforme de la série STG (grille horaire et nouveau programme de sciences de gestion en Première). La préparation de la rentrée 2013 se fait donc à l'aune de ce que vivent les collègues au quotidien en Première : horaires insuffisants, effectifs chargés, impossibilité de mener une démarche technologique digne de ce nom et pourtant indispensable. Le financement de l'Accompagnement personnalisé sur les horaires disciplinaires a conduit en Première STMG à une réduction de 25 % de l'horaire de la discipline technologique dominante. La mise en place d'un forfait de 7 heures pour effectifs réduits a conduit à des arbitrages inacceptables en particulier entre les disciplines générales et technologiques.

La réforme des lycées continuera à s'appliquer à la rentrée 2013 à la Terminale STMG.

BATAILLE À MENER

Aux insuffisances déjà constatées en Première et qui toucheront la Terminale, s'ajoutera la diminution des horaires d'enseignement général qui ne seront plus renforcés en fonction des

spécialités mais revus à la baisse quel que soit l'enseignement spécifique choisi en Terminale. La dégradation vécue des conditions de travail qui découle de l'insuffisance de la DGH octroyée pour la rentrée 2012 doit être dénoncée dans les CP et CA, chiffrage à l'appui.

UN FACTEUR DE RÉUSSITE

Cela doit servir à faire des chiffrages précis des contre-propositions à la DGH rentrée 2013 qui sera proposée dans les établissements. Cette bataille ne pourra que renforcer le rapport de force en notre faveur dans le contexte du débat parlementaire sur le projet de loi de refondation de l'école et ses décrets d'application. Il s'agit dans chaque établissement d'argumenter sur les besoins liés aux séries technologiques et à leurs spécificités, sur le rôle qu'elles jouent dans la réussite scolaire.

■ Sylvie Obrero



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du SNES : www.snes.edu/STMG-OUTILS-DE-DECRYPTAGE-ET.html

SES : la mobilisation paie

La mobilisation de la profession, avec le SNES, pour obtenir des allègements d'urgence et des modifications concernant les nouvelles épreuves du bac a contraint le ministère à mettre en place un groupe de travail chargé d'évaluer les programmes de Première et de Terminale.

Il est présidé par un IGEN, et composé de 7 personnes (4 enseignants - dont un enseignant de l'ancien groupe et un désigné par l'APSES - 2 IPR et 1 IG). L'ancien président du groupe J. Le Cacheux sera invité aux réunions.

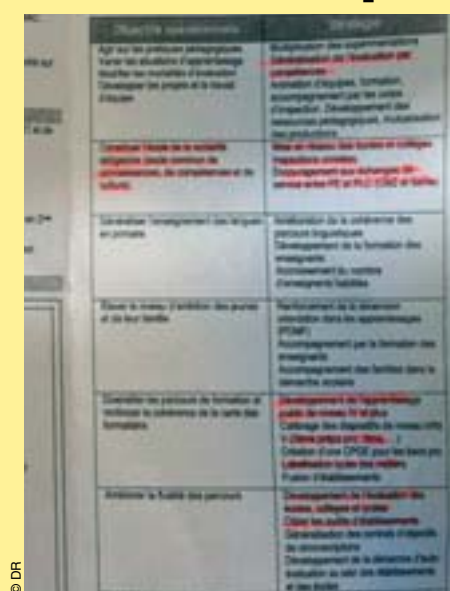
Le SNES pèsera pour que le travail du groupe aboutisse à des résultats conformes aux attentes des enseignants, demandera à être reçu par le nouveau groupe d'experts et continuera de vous tenir informés des évolutions et des projets.

Lyon

Exemple parmi tant d'autres, les professeurs d'anglais, d'espagnol, d'italien et d'allemand du lycée Georges Brassens de Rive-de-Gier, dans l'académie de Lyon, ont décidé de s'adresser directement au ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, pour exprimer leurs inquiétudes quant à l'organisation des épreuves de langues vivantes au baccalauréat.

« Nous, enseignants de langues vivantes au Lycée Georges Brassens, avons pris la décision de ne pas vous faire parvenir de sujets de compréhension orale pour l'épreuve du baccalauréat 2013. Cette décision, certes symbolique, est un moyen pour nous de manifester notre inquiétude face à des modalités d'épreuve que nous désapprouvons. En effet, l'organisation des épreuves orales pose de très nombreux problèmes » ont-ils rappelé.

Haute-Garonne : de pire en pire



Dans un dépliant distribué aux collègues récapitulant les axes du contrat d'objectifs fixé par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Garonne, il est clairement question d'échanges de services CM2/Sixième et d'inspections croisées. Une telle provocation est inacceptable !

RETRAITÉS

CAHUZAC N'ÉCARTE PAS LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

Montrés du doigt, attaqués de toute part, les retraités ne sont pas des privilégiés. Loïn s'en faut. Leur pouvoir d'achat a diminué de 1,1 %.

Refusant toute hausse des cotisations, le patronat veut diminuer la revalorisation des pensions pendant cinq ans dans les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO. Les retraités doivent payer pour les conséquences du chômage qui plonge ces caisses dans le déficit et le MEDEF veut faire porter tout le poids des « économies » sur les prestations. En proposant de revaloriser les pensions à un niveau inférieur à l'inflation, il réclame une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

CONCERTATION APPROFONDIE

Interrogé sur ces projets, Jérôme Cahuzac déclare dans *Les Échos* du 15 janvier que si les partenaires sociaux devaient se mettre d'accord sur cette mesure, ce « serait un élément d'appréciation très important », concernant le régime général des retraites. « On ne pourra pas, ne pas en tenir compte » ; ajoute-t-il en précisant que « rien n'est décidé » [...] et que « rien ne sera sans qu'une concertation approfondie soit menée ».

Le gouvernement semble se diriger vers une « réforme des retraites » essentiellement axée dans un premier temps sur la baisse des pensions versées.

La situation économique et sociale se dégrade. Il est peu probable que la politique d'austérité, inverse la courbe du chômage. Les diverses

augmentations (énergie, transport... qui sont des dépenses contraintes) et la diminution des services publics mettent à mal le pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités.

La campagne qui vise à désigner les retraités comme des privilégiés se poursuit. Pourtant les chiffres sont têtus : 51 % des retraités (8 millions de personnes) perçoivent moins de 1 200 euros par mois, un retraité sur dix est sous le seuil de pauvreté (963 euros). Le pouvoir d'achat de ces derniers a diminué de 1,1 % (0,5 % pour les actifs) et les femmes seules sont évidemment les plus touchées.

Les questions de perte d'autonomie s'aggravent souvent avec l'âge et leur prise en charge financière est souvent très difficile pour beaucoup. Les nouvelles retraites ou pensions en paiement en 2012 sont plus faibles que celles versées en 2011. Les associations caritatives soulignent que de plus en plus de retraités demandent des aides.

DANS L'ACTION

Le SNES se refuse à opposer actifs et retraités. Le dossier des retraites, les rapports du COR montrent à l'évidence les convergences et la nécessité de lutter ensemble. Les retraités participent à la journée d'action dans la Fonction publique du 31 janvier. Le gel de salaires et des pensions n'est pas un levier de la reprise, au



© Clément Martin

contraire ! Concernant les revendications plus spécifiques des retraités, la FSU et la section fédérale des retraités sont à l'initiative d'une démarche envers les UCR et la FGR-FP pour des

actions qui prendraient le caractère le plus unitaire possible. À ce jour, la dynamique est enclenchée.

■ Marylène Cahouet



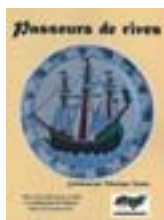
ADAPT Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Passeurs de rives

Publication construite à partir des Journées d'études du SNES/FSU dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois - octobre 2011. « Orient », ce mot est à lui seul un voyage dans l'espace et dans le temps et c'est à un voyage inattendu que nous convient ces « passeurs de rives », aussi différents qu'ont pu l'être le géographe al Idrisi, l'érudite maronite Abraham Ecchelensis, Antoine Galland, « l'inventeur » des *Mille et une nuits* et Mardochee Naggiar, le grammairien.

Tous ont contribué à développer des liens et faire circuler des savoirs entre l'Orient et l'Occident ; pourtant les contacts n'ont jamais été de soi. Chacun de ces parcours témoigne de la richesse et de la complexité des échanges qui unissent les deux rives de la Méditerranée entre le XII^e et le XIX^e siècles.
• Coordonné par Véronique Vanier, ADAPT-SNES éditions, 48 p., 10 €



rieures des nerfs rachidiens et du rôle moteur des racines antérieures. Grâce aux expériences menées en amphithéâtre devant ses auditeurs, il montrait que les grandes fonctions communes à tous les Vertébrés (circulation, respiration, digestion) comportaient nombre de phénomènes explicables par des lois physiques : c'est ce qu'il nomma très hardiment « les phénomènes physiques de la vie ».

Cet ouvrage retrace l'itinéraire de ce savant oublié qui fut pendant vingt ans professeur au Collège de France. L'auteur, Paul Mazliak, y décrit les étapes de la constitution de la physiologie expérimentale en ponctuant son propos d'extraits d'articles ou d'ouvrages non republiés depuis le XIX^e siècle.
• Paul Mazliak, coédition ADAPT-SNES/Hermann, 200 p., 22 €

Une histoire de la lumière

La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit... De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ? De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscopie, sans cesse perfectionnée depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.
• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/ADAPT, 160 p., 18 €



François Magendie

Bouillant créateur de la physiologie expérimentale au XIX^e siècle

Magendie (1783-1855), l'un des plus grands médecins français du XIX^e siècle, s'opposa avec fougue au vitalisme qui dominait la biologie de son époque et fut ensuite considéré comme le véritable créateur de la recherche expérimentale en physiologie. Rejetant tous les systèmes élaborés a priori, il ne s'attachait qu'à la collecte des faits révélés par des expériences menées sur des animaux vivants : les vivisections qu'il réalisa provoquèrent d'ailleurs de vives polémiques. Sa découverte majeure, validée après une longue polémique avec le physiologiste anglais Charles Bell, fut la démonstration du rôle sensitif des racines posté-

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES,
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 400 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

Guadeloupe, stud. F3 meub., clim., 2/6 pers. ds villa + piscine, près plage, dès 200 €/sem. Tél. 05 90 88 73 52 / 06 90 55 75 07, dlracine@aol.com

Bastille, studio 35 ou 50 €/nuit. Tél. 01 43 46 67 63.

Paris, loc. F4, vac. scol. à partir de 500 €/sem. Tél. 06 14 61 09 70.

Venise, part. loue appts centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Rome, collègue retraitée propose chambre d'hôte. Tél. 0039 06 827 14 17.

Coll loue sa maison, mas isolé garrigue ardéchoise, piscine, 9 pers., arrosier jardin, nourrir minou. Du 1 au 30/07 : 1 800 €. Tél. 04 75 39 33 14.

Grau-du-Roi, loc. appt 4-5 pers., stand., mer, pisc., jard. Tél. 06 86 90 47 04.

Drôme provençale, charme et nature, dans village de Mirabel, loue ttes saisons pts mas 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée. Avril/oct., prox ts com. Doc/dem. : tél. 04 75 27 13 26. Site web : www.les-mirabelles.com

Rome, appartement. Toscano, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j. ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000€. Neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
- Circuit de randonnées aux Açores au printemps et une découverte de l'Ouzbékistan.
- Circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.
Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Andalousie, séjours culturels : www.estanciasandalusies.com



L'Université Syndicaliste n° 727 du 26 janvier 2013, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – **Directeur de la publication** : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – **Rédacteur en chef** : Thierry Pétraut. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – **Publicité** : Encart ADL Partner. **Compogravure** : C.A.G., Paris – **Imprimerie** : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – **Abonnements** : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0113 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : *Courrier de S1* n° 5 ; 8 p. Agrégés, 8 p. Certifiés ; 24 p. Retraités